



MUNICIPALITE DE BOECOURT

Rte de Séprais 11 – CP 16 – 2856 Boécourt
administration@boecourt.ch
+41 32 426 72 06
IBAN CH74 0900 0000 2500 1350 1

Comptes 2025

L'assemblée communale ordinaire, à laquelle sont invités tous les citoyennes et citoyens de la Commune, aura lieu le :

lundi 15 juin 2026 à 20h00
à la Salle paroissiale (rte de Séprais 13 - RCH)

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025 ;
3. Présentation et informations générales du Bureau du SEOD, sur la décharge de la Courte-Queue ;
4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025 ;
5. Prendre connaissance et accepter un dépassement de crédit de CHF 75'000 pour la rénovation du toit des salles d'informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne ;
6. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne ;
7. Informations sur le projet de règlement des sociétés locales ;
8. Divers

Les statuts mentionnés sous chiffre 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée, au secrétariat de l'école secondaire et dans les secrétariats des communes membres du Syndicat, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat du Syndicat de la communauté de l'école secondaire de la Haute-Sorne.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2025 détaillés sont à disposition au Secrétariat communal dès le 4.06.2025.

Le Conseil communal

Comptes communaux 2025 établis sur :

Quotité	2.00	
Taxe immobilière	1.00	o/oo
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe cimetièrè	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF des propr. fonciers compris dans périmètre RP	30.00	par ha
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO
Taxe d'entretien des berges	0.10	o/oo de la VO
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
Plus de 5'000	1 185.00	1.75
EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
Plus de 5'000	1 255.00	1.40

Le Conseil communal

